

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BENOVIE
DU 06 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le six décembre, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, au siège social du syndicat, sous la Présidence de Monsieur CARRIERE.

Date de convocation : 28 novembre 2018

Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2018

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 12

Votants : 11

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Sommières : Régis CARRIERE, Camille SEGUIER, Michel FRANGEOT, Guy MAROTTE.

Villevieille : Christel MARTIN – GUIGNERY, William PAU.

Saussines : Jean-Michel MEUNIER, Henry SARRAZIN.

Boisseron : Alain ROUS, Francis PRATX, Jean REVERSAT.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Sommières : Christian PIERRE (suppléant).

• **MEMBRES EXCUSES**

Villevieille : Bernard COURGEON, Philippe GORRETTA (suppléant).

Saussines : Monique MASDURAUD, Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Boisseron : Loïc FATACCIOLI (suppléé par M. PRATX).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Christel MARTIN – GUIGNERY.

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 06 DECEMBRE 2018

2018-12.01	Nombre de votants : 11	APPROBATION DU CHOIX DU CONCESSIONNAIRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'approuver le choix de l'entreprise RUAS Michel SA en tant que concessionnaire du service public d'assainissement collectif ; • les termes du contrat de concession de service public et ses annexes parmi lesquelles le Règlement du service.
2018-12.02	Nombre de votants : 11	MONTANT DE LA SURTAXE RELATIVE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
	Pour : 6	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'adopter le tarif de la surtaxe assainissement à 0,75 €/m³ consommé, à compter du 1er janvier 2019 ; • de préciser que cette surtaxe est applicable à l'ensemble des usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif des communes ayant transféré au syndicat la totalité de leur compétence assainissement collectif.
2018-12.03	Nombre de votants : 11	DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A L'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, SECTEUR ROUTE DE BEAULIEU/ CHEMIN DE L'ESCOUO PORT A SAUSSINES
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'approuver le programme de travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au droit de la rue des Zibelines, route de Beaulieu, avenue de Montpellier et chemin d'Escouo Port, pour un montant de 465 000 € HT ; • de s'engager dans une démarche de qualité dans la mise en œuvre du chantier et conformément à la charte qualité LR (mise en concurrence sur des critères de mieux disant et réalisation des contrôles préalables à la réception des ouvrages par un organisme extérieur) ; • de solliciter une aide auprès de la Préfecture de l'Hérault, au titre de la DETR, au taux maximal.
2018-12.04	Nombre de votants : 11	ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RUE NEUVE A SAUSSINES
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de retenir les 3 candidatures ; • de retenir le classement proposé suite à l'analyse des offres ; • d'attribuer le marché au groupement BRAULT MTP / GTP pour un montant de 203 190 € HT, soit 243 828 € TTC ; • d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché.

Le Procès Verbal est consultable dans les locaux du SIAVB.

Le Président, Régis CARRIERE


